

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 10 FEVRIER 2025**

Présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Julien BRUNET, Fabrice CHAFFARDON, Maria DA FONSECA, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Jacques RATEL, Marc SECO, Jean-Maurice VENTURINI.

Absents : Marie-Eve BERNI (procuration à Catherine MAINIER), Arnaud BOURGEOIS (procuration à Jean-Maurice VENTURINI), Julien CAUCINO (procuration à Julien BRUNET), Gilles PLOTTON (procuration à Marie-Jeanne BAFFOUR), Alexandre SORNAY (procuration à Jean FOULON)

La séance débute à 19H45. Mme BAFFOUR est désignée secrétaire de séance.

1) - Actualités

- M. Foulon fait le point sur les travaux d'extension de l'école qui ont commencé fin décembre avec la mise en place du chantier durant les vacances scolaires. Les poteaux de soutien ont été coulés. Les travaux prévoient la démolition partielle des murs de la cantine et de la classe maternelle. La mairie a reçu peu d'offres d'entreprises de Savoie dont la majorité viennent de l'Isère. La plupart des entreprises retenues étaient mieux-disantes sauf pour quelques lots qui nécessitaient une qualité technique importante.
Le bois utilisé vient de Chartreuse. La partie démolition de la cantine sera réalisée durant les vacances scolaires. Un brise-roche sera nécessaire pour la cour ce qui engendrera des nuisances sonores et de la poussière.
- Mme Mainier indique que l'assistante à la responsable de l'ALSH part en congé maternité mi-mars. Il est difficile de trouver un(e) remplaçant(e). En effet, il faut une personne diplômée pour ne pas perdre les subventions de la CAF. Mme Pillat ajoute qu'elle a assisté les agents lors de la cantine de vendredi dernier et qu'elle a bien apprécié. Les enfants étaient sages
- M. le Maire rappelle aux élus que la commune est propriétaire d'un terrain de 3 hectares situé entre la route de la Traverse et la RD 912 dont 800 m² sont en zone constructible en prolongement de la route de la Traverse. Il liste les membres du Copil de la Traverse sud qui sera chargé d'élaborer un dossier à destination des promoteurs.

Le Copil est composé des élus suivants : Arnaud Bourgeois, Fabrice Chaffardon, Jean Foulon, Catherine Mainier, Jacques Ratel, Alexandre Sornay, Jean-Maurice Venturini et de 4 extérieurs : André Blampey, Maxime Damevin, Ludovic Guillier et Martial Perrier.

M. le Maire a contacté Hervé Boisson, ancien directeur de l'Asadac qui avait déjà accompagné les élus sur le projet du Hameau des Bois. Il est dans l'attente de sa proposition d'honoraires. Le Copil de démarrage se réunira le 26 février à 18H30.

- M. le Maire indique que la gestion du véhicule frigorifique qui sert au portage des repas va être dévolue à Saint-Cassin. En effet, la commune de Saint-Cassin va stationner le camion dans leurs locaux car la conductrice est un agent de Saint-Cassin. Un transfert du contrat de location et d'assurance sera réalisé dans ce cadre.
- Mme Baffour indique que l'institutrice des CE2-CM1-CM2 est absente depuis 2 semaines et demi. Cela désorganise le service de cantine car on ne sait pas si les enfants mangent ou non d'autant plus qu'ils reviennent à la cantine sans être à l'école. L'institutrice remplaçante affectée à Montagnole est sur une autre mission actuellement donc il n'y a personne pour remplacer.

2) – Procès-verbal du Conseil du 9 décembre 2024

Le PV est adopté à l'unanimité.

3) – ouverture des crédits 2025

Mme Mainier donne lecture du projet de délibération. Elle détaille les crédits et leur justification :

Compte	Opé	Intitulé opération	Objet	Montant
21315	40	Ecole	Travaux (provision)	150 000 €
21578	42	Mairie	Travaux électriques préau	2 000 €
21318	45	Salle des fêtes	Réparation du toit	25 000 €
21578	46	Atelier	Achat compresseur	850 €
21351	46	Atelier	Installation de prises extérieures	3 500 €
			Total	181 350 €

Les crédits sont votés à l'unanimité.

4) – Avenant à la convention pour le référent déontologue élus

Mme Mainier fait lecture du projet de délibération. La participation annuelle de 150 € due au Centre de Gestion est supprimée. Elle précise que le référent n'a pour l'instant pas été saisi par les élus de Montagnole. La consultation est tarifée à 96 €. La délibération est adoptée à l'unanimité.

5) – Acompte sur la subvention annuelle à la Commission syndicale

M. Foulon rappelle que cette commission gère le terrain de football. Le budget n'est pas encore voté mais il n'y a pas assez de trésorerie pour payer les factures d'électricité et d'autres à venir. Le coût de l'électricité reste un problème aux vestiaires foot car elle coûte plus cher que l'entretien du terrain qui est à 7100 €. Le budget de la commission de 31600 € est en hausse du fait des investissements des années passées : location d'un robot tondeur qui rend une pelouse très belle et l'installation de l'arrosage automatique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6) - Questions diverses

- Le Maire demande aux élus s'ils préfèrent un autre jour de la semaine pour la tenue du Conseil municipal. A l'unanimité, les élus conservent le lundi.
- Mme Baffour va organiser prochainement une réunion pour l'élaboration de la Gazette. Elle cherche également des idées pour les années en 5. De plus, elle prépare une visite avec les élus du vieux Chambéry suivi d'un repas au restaurant.
- Cette année deux centenaires seront fêtées à Montagnole : il s'agit de Mme Yvonne Gallet en mars et de Mme Mireille Cadoux en août. Les deux adjointes iront les visiter avec un bouquet et un gâteau. De plus, un article paraîtra dans le Dauphiné Libéré.
- Mme Da Fonseca demande des informations sur la présence de PFAS dans l'eau potable. M. Foulon indique que les contrôles non conformes datent de 2024. L'eau est vérifiée tous les mois. Un lien est disponible sur le site internet de la commune vers le site de Grand Chambéry. M. Venturini indique que ce dossier n'est pas terminé car les PFAS ont été constatés au Puit pasteur mais l'EPCI ne sait pas d'où ils viennent. Il précise que la commune de Montagnole est principalement alimentée par ses sources propres sauf en cas de turbidité suite aux orages. Mme Pillat ajoute que la pollution est partout car même l'eau en bouteille est polluée par les micro plastiques.
- M. Venturini explique aux élus que la toiture de la salle des fêtes présente des fuites. La société Zanon a envoyé un devis de 31 000 € pour réparer et désamianter la partie la plus abimée de 78 m². La réparation de la totalité de la toiture (485 m²) est chiffrée à 165 000 €. Un devis a été demandé à un autre prestataire.
- M. Foulon indique aux élus que M. Richard Teppaz a été retrouvé décédé chez lui. Pour l'instant, on ne connaît pas l'origine du décès. Une enquête est ouverte.

Fait à Montagnole,
Le 31 mars 2025

La secrétaire de séance
Marie-Jeanne BAFFOUR



Le Maire
Jean-Maurice VENTURINI

14 AVR. 2025

PV approuvé par le Conseil municipal du 31 mars 2025 et affiché le